



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances

Question écrite n° 111173

## Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann prie Mme la ministre déléguée à la cohésion sociale et à la parité de bien vouloir lui donner des précisions sur les modalités de financement de l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances, pour l'année 2007.

## Texte de la réponse

L'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances bénéficiera en 2007 d'une subvention globale de l'État d'environ 500 millions d'euros répartie de la manière suivante : 114,8 millions d'euros du programme 104 « accueil des étrangers et intégration » de la mission « solidarité et intégration » ; 386 millions d'euros du programme 147 « équité sociale et territoriale et soutien » de la mission « ville et logement ». Cette subvention sera complétée par des crédits provenant du Fonds social européen (FSE) pour près de 25 millions d'euros.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Luc Warsmann](#)

**Circonscription :** Ardennes (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 111173

**Rubrique :** Étrangers

**Ministère interrogé :** cohésion sociale et parité

**Ministère attributaire :** cohésion sociale et parité

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 28 novembre 2006, page 12311

**Réponse publiée le :** 27 février 2007, page 2126